

102709.52

Mairie de Lantenay

Conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014

Convocation du : 27 / 01 / 2014

Présents : H. LEROY, G. PELISSON, A. PERTREUX, O. ADAMOWICZ, J.P. BALLAND, D. BRUNET, L. DOLIQUE, J. MARCHAS, C. PELLEGRINI, F. RONDOT

Excusé : C. ROLLET

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. LE MAIRE

1°) PLU

M. le Maire présente au Conseil municipal le document remis par le cabinet d'étude 2BR, concernant le diagnostic et les premiers enjeux du PLU dans les domaines urbanistique, économique et environnemental.

Il présente également le diagnostic agricole élaboré par la chambre d'agriculture, et rappelle le principe du domaine de réciprocité imposé par la loi : il s'agit d'une zone entourant tout bâtiment d'une exploitation agricole à l'intérieur de laquelle toute construction est interdite.

M. le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour lui proposer des idées afin d'alimenter le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document dans lequel la commune affichera ses objectifs et qui servira de base à l'élaboration du PLU.

Premières idées :

- Fixer une distance de 100 mètres autour des installations agricoles, afin de ne pas entraver leur développement futur.
- Insister sur la nécessité d'obtenir le raccordement au réseau de fibre optique.
- Préserver les sous-sols et la ressource en eau.
- Classer les terrains de la scierie Monnet-Seve en terrains industriels.
- Modifier les carrefours en sortie de la scierie, afin d'améliorer la sécurité.

2°) Parcelle de bois

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas se porter acquéreur de la parcelle de bois mise en vente par Mme Hélène RIPOCHE. Malgré la bonne situation de cette parcelle, le prix demandé (62 000 €) est jugé trop élevé par rapport à l'estimation réalisée (55 000 €), et la commune de Lantenay est engagée dans d'autres projets (notamment la construction du réseau d'assainissement collectif) qui vont nécessiter de contracter des emprunts.

3°) Courrier de l'association « Béguelins, Béguelines »

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de l'association « Béguelins Béguelines », signé par plusieurs de ses membres. Cette association rappelle qu'à la fin de la réunion du 2 décembre 2013, Mme Chantal PELLEGRINI a informé le Conseil Municipal d'un incident impliquant deux membres de l'association et l'employée communale Mme Sylvie DELGADO. L'association conteste la version des faits de Mme DELGADO, se plaint de rumeurs circulant dans le village, demande à la commune de publier un démenti, et regrette que la communication de Mme PELLEGRINI n'ait pas été rapportée dans le compte-rendu du Conseil Municipal de décembre.

Cette lettre a été affichée sur le panneau communal.

M. le Maire rappelle les faits suivants :

- Suite à une demande d'explication de la part de deux membres de l'association sur son lieu de travail, ressentie comme une agression verbale, Mme Sylvie DELGADO a été victime d'une crise d'angoisse qui a entraîné une consultation aux urgences avec hospitalisation de trois heures. Le médecin qui a reçu Mme DELGADO à cette occasion lui a prescrit un arrêt de travail, qu'elle n'a pas souhaité prendre. Elle n'a pas non plus immédiatement fait part de l'incident à M. le Maire.
- Suite à la communication de Mme PELLEGRINI, M. le Maire a organisé une réunion le 19 décembre avec les personnes concernées, dans un souci de clarification et d'apaisement. Mme DELGADO n'était pas présente à cette réunion. C'est dans ce même souci d'apaisement que l'incident n'avait pas été évoqué dans le compte-rendu du Conseil Municipal.
- Aucun témoin extérieur n'ayant assisté à l'incident, la commune ne peut ni démentir ni confirmer la version de l'une ou l'autre des deux parties.
La commune a uniquement la preuve du passage aux urgences de l'hôpital d'OYONNAX de madame DELGADO.
Les échanges entre M. le Maire et Mme DELGADO sur ce sujet n'ont par ailleurs pas été évoqués en Conseil municipal, car ils ressortent de la gestion du personnel et n'ont pas à être rendus publics.

4°) Fusion des intercommunalités

Les différentes commissions ont été mises en place jusqu'aux élections municipales.

5°) Questions diverses

- Trésorerie : La commune dispose à ce jour de 102 709.52 €.
- Décision budgétaire modificative : 1 683 € sont transférés du compte D2031 (Frais d'études) au compte D2128-158 (Sentier botanique).
- Bilan énergétique de la commune réalisé par le SIEA : La consommation d'électricité a sensiblement diminué en 2013 (-7 % pour l'éclairage public, -27 % pour les bâtiments communaux).
- Transport scolaire : Le problème concernant la liste des élèves qui prennent le car scolaire a été solutionné.

6°) Compte-rendu de réunions

- Rythmes scolaires : Une réunion a eu lieu avec M. SIREIX, Inspecteur d'Académie, qui a permis une meilleure compréhension de la réforme.
- SIABVA (Assainissements non collectifs) : En cas de contrôle, et si l'installation n'est pas trop vétuste, le propriétaire peut être dispensé de réaliser les travaux de mise aux normes. En revanche, en cas de vente du bien, le nouveau propriétaire sera tenu de faire ces travaux dans l'année.
- SIIF (Syndicat Intercommunal d'Intérêt Forestier) : Le SIIF va mettre en place la charte forestière du Haut-Bugey. Le syndicat doit par ailleurs faire face à un gros problème budgétaire : il dispose d'un montant important dans la section investissement, mais ne peut pas le transférer vers la section fonctionnement pour payer son salarié.

Fin de la réunion à 22 h 40.

Prochaine réunion le lundi 3 mars